

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 18 janvier (18/01/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM Abdelkader est nommé secrétaire de séance.

04 – 18 janvier 2012

**DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT APPROBATION DE MISES A
DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES D'ACCUEIL
DANS LE CADRE D'ACTIVITES LIEES AU SERVICE PUBLIC**



Rapporteur : Madame FANFELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 octobre 2011 par laquelle le conseil municipal a fixé l'ensemble des mises à disposition de personnels municipaux auprès d'acteurs locaux dans le cadre d'activités liées au service public ; il indique qu'il y a lieu de rajouter une mise à disposition supplémentaire auprès du Centre Communal d'Action Sociale et invite les membres du conseil municipal à adopter la modification de la délibération précitée ainsi que son tableau annexe.

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 61 à 63 ;
- ✓ **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
- ✓ **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité,
décide :

- **d'APPROUVER** la modification de la délibération du 27 octobre 2011 portant mises à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil participant à des activités liées au service public ainsi que le tableau qui y est annexé,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure avec ces organismes d'accueil les conventions précitées,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 19 Janvier 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

Organisme d'accueil	Activité liée au service public	Agent / grade	Temps de travail mis à disposition	date d'effet	durée	conditions financières
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE Multi-accueil « Les Grapillous »	Accueil – éducation de la petite enfance	Danièle BOUILLAULT Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	Vacances scolaires Février = 2 jours x 7 H Pâques = 1 semaine x 35 H Été = 2 semaines x 35 H	20.02.2012	1 an renouvelable	gratuit

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
20 JAN, 2012
CASTELSARRASIN - 82